

Assemblées Générales - Calendrier >>>>I

ÉTAPE	DATE & HEURE (PARIS)
Arrêté du décompte des voix	31 octobre 2025
Ouverture du site pour l'attribution des pouvoirs	Vendredi 28 novembre 2025 à 9h
Clôture du site pour l'attribution des pouvoirs	Mardi 2 décembre 2025 à 12h
Ouverture du site de vote	Vendredi 5 décembre 2025 à 18h
Clôture des votes	Samedi 6 décembre 2025 après la session de questions / réponses suivant les présentations



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer aux Assemblées Générales du 6 décembre 2025, tout représentant d'une association affiliée doit cumuler :

- **Une licence active** au titre de la saison 2025/2026 au sein de l'association concernée
- **Un pouvoir** délivré par l'association concernée

Tout président d'une association affiliée dispose automatiquement du pouvoir s'il est licencié au plus tard le 2 décembre 2025 avant 12h et s'il est identifié comme président sur Oval-e (figure en qualité de président sur l'organigramme des dirigeants et détenteur du droit G_PRES)

Pour procéder à une mise à jour de l'identité du président : dajc@ffr.fr

En cas d'empêchement, le président peut confier le pouvoir à tout membre de l'association titulaire d'une licence au titre de la saison 2025/2026 avant le 2 décembre 2025 à 12h (heure de Paris) en se rendant sur Oval-e (voir procédure ci-contre)

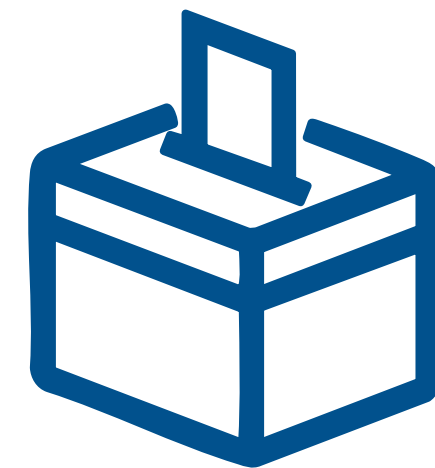


PROCÉDURE OVAL-E

Attribuer un pouvoir en cas d'empêchement du président :

1. Se rendre sur <https://ovale2.ffr.fr/>
2. Ouvrir la rubrique aide en ligne (icône "?" sur fond jaune)
3. Chercher l'article : "Assemblées Générales de la FFR du 6 décembre 2025"

Sans action du président, le pouvoir lui est attribué par défaut (sous réserve des conditions ci-contre).



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les titulaires d'un pouvoir recevront par e-mail :

- Les accès à la diffusion vidéo des Assemblées Générales
- Les identifiants et consignes pour le site de vote.



CHECK-LIST EXPRESS DU PRÉSIDENT

- Ma licence 2025–2026 est active avant le 2 décembre à 12h
- Je suis bien identifié, sur Oval-e, comme président d'une association affiliée avant le 2 décembre à 12h
- Si je suis empêché, j'ai désigné un membre avant le mardi 2 décembre 2025 à 12h
- Je surveille mes e-mails pour m'assurer que j'ai bien toutes les informations
- Je peux voter à compter du 5 décembre à partir de 18h (Paris)